



LISTE CAPD



LISTES D'UNION CSA MEN



LISTE COMMUNE CSA REUNION

ELECTIONS

PROFESSIONNELLES

Du 1^{er} DECEMBRE au 8 DECEMBRE 2022

VOTONS

SAIPER UDAS

pour un syndicalisme combatif et engagé

Pendant la durée de ces votes, nous tiendrons une permanence téléphonique pour toute aide éventuelle que nous pourrions vous apporter

CONTACTEZ-NOUS

Carole THEMEZE – 0692 749 259 – OUEST
Cédric LENFANT – 0692 001 323 - OUEST
Jonathan ANTIER – 0692 385 008 – SUD
Sébastien AMBERT – 0692 951 653 - SUD
Hervé TERRAGNO – 0692 249 417 – NORD
Secrétariat élections – 0692 289 708 - NORD
Stéphane CHECKOURI – 0692 883 178 – EST
Pascal SEYCHELLES – 0693 134 625 - EST

☎ 0 262 480 031

✉ contact@saiper.net

Attention : 3 votes par électeur

Comité Social d'Administration MEN (titulaires et non-titulaires) : **LISTE UDAS** (14^e position sur la liste des candidatures)

Comité Social d'Administration Réunion (tit. et non-tit.) : **LISTE RESISTANCE SAIPER-SUD-CGTR** (1^{ère} position)

Commission Administrative Paritaire Départementale (titulaires 1er degré) : **LISTE SAIPER UDAS** (1^{ère} position)

Commission Consultative Paritaire Réunion (Non-tit.) : **3 x LISTE RESISTANCE**

- Surv. et Acc (5^{ème} position)
- ENS/EDU/PSY EN (4^{ème} position)
- ATPSS (2^{ème} position)

Les scrutins qui vous concernent

Tous les personnels peuvent voter : titulaires, et non-titulaires (stagiaires, agents contractuels de droit public ou de droit privé).

Dans le 1^{er} degré nous pouvons émettre que 3 votes :

- Les Instits et les PE : CAPD Réunion ; CSA MEN ; CSA de Proximité Réunion
- AED et AESH : CCP des Surv. et Acc. ; CSA MEN ; CSA de Proximité Réunion

Le vote : Espace électeur et Code de vote

Dès le jeudi 13 octobre jusqu'au 8 décembre 2022 : ouverture de l'espace électeur
Pour vous aider à créer votre espace électeur suivre le lien :

<http://www.saiper.net/wp-content/uploads/2022/11/ELECTIONS-PROFESSIONNELLES-2022.pdf>

Si vous n'avez pas reçu votre notice de vote ou que vous avez perdu votre Code de vote, à partir 1^{er} décembre à 11h (heure de La Réunion) vous pourrez utiliser « le Réassort Code de vote » par le biais de votre Espace Electeur (suivre le lien) :

<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/portail/identification-portail-electeur>

Réassort du code de vote

Pour accéder à la fonction de vote, l'électeur doit cliquer sur la ligne « > Consulter les scrutins, les candidatures et voter » dans l'encadré « Je Vote » du portail Elections : Cliquer ensuite sur la ligne « Cliquez ici pour obtenir un réassort de votre code de vote » de la page de saisie du code de vote.

Réassort par question/défi

En choisissant cette procédure de réassort par question/défi, l'électeur obtient l'accès à une page lui affichant la question/défi qu'il avait enregistré lors de la création de son espace élections et lui demandant de saisir :

- sa réponse à cette question/défi,
- son NuMen.

Puis de choisir entre recevoir par SMS ou par mail (adresse mail personnelle et non professionnelle) le lien lui permettant d'accéder à son nouveau code de vote :

- le mail contenant le lien à usage unique est transmis par la solution de vote électronique sur l'adresse mail personnelle saisie et validée.

En cliquant sur le bouton [Régénérer mon code de vote], l'électeur obtient l'affichage de son nouveau code de vote pendant une durée de 120 secondes

LE SAIPER-UDAS VOUS REMERCIE D'AVANCE DE VOTRE CONFIANCE EN LUI ACCORDANT VOS VOIX POUR CES TROIS SCRUTINS LORS DE CES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022